

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

### LA MOBILISATION PAIE !

Au mois de septembre 2018, le Conseil d'Etat a, par voie d'arrêté, doublé les frais d'écolages des Ecoles supérieures (ES) à temps plein. A la rentrée 2020, les étudiant-e-s allaient voir leurs taxes annuelles passer de 1000 à 2000.- Bon nombre de filières étaient concernées par cette mesure ; Educateurs/-trices de l'enfance, Droguistes, Design horloger, métiers techniques, etc.

A nouveau, une décision antisociale venait s'abattre sur la formation et réduisait - voire coupait - l'accès aux Ecoles Supérieures à temps plein pour les personnes les plus précaires. Dans le cadre de son plan de législation, le Conseil d'état décidait donc de faire casquer les jeunes désireux/-ses de se former alors que, parallèlement, le Grand Conseil votait sa énième baisse du taux d'imposition des entreprises.

Syndicats, jeunesses du POP et du PS, et partis de gauche en général se sont constitués en un comité d'action pour dénoncer et combattre cette politique discriminatoire. Ils ont vite été rejoints par des enseignant-e-s et des étudiant-e-s des Ecoles Supérieures. En effet, le doublement des écolages ne signifiait pas seulement une hausse des taxes. Il rendait également les ES neuchâteloises à temps plein les plus chères de Suisse romande, ce qui, à terme, mettait en péril leur pérennité : les étudiant-e-s, au bénéfice de la mobilité intercantonale, risquaient d'aller se former dans les cantons voisins, ou, pire encore, de renoncer à leur cursus.

Une Recommandation du député POP Armin Kapetanovic intitulée « Maintenons des frais d'écolage abordables dans les ES neuchâteloise » était déposée au Grand Conseil le 21 mars 2019 au nom du groupe POP-Verts-Solidarité.

Presque en même temps, une pétition munie de 2670 paraphes a été remise le 1<sup>er</sup> avril à la Chancellerie d'Etat. Celle-ci demandait au Conseil d'Etat : - Qu'il annule son arrêté - Qu'il veille à l'égalité des chances - Qu'il ne renforce pas davantage les disparités entre les classes sociales - Qu'il cesse de détériorer l'offre de formation cantonale.

Notre mobilisation - un large front syndical, politique et citoyen, allant des étudiants-es aux Députés - et le vaste relai des médias lors du dépôt de notre pétition ont porté leurs fruits : le 12 juin dernier, le Conseil d'Etat, sur la proposition de la Cheffe du Département de l'éducation et de la famille, a annulé le doublement des écolages.

Si le comité d'action salue cette décision, ce dernier sera maintenu au-delà de cette lutte victorieuse afin de contrer toute nouvelle dégradation du système de formation neuchâtelois. Le 2 juillet 2019

Le 2 juillet 2019

Contact :

Léa Ziegler, SSP

Armin Kapetanovic, POP